ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 34 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT les moyens de pression mis de l'avant par certaines associations syndicales de transport dans le cadre de renouvellement de conventions collectives qui visent à cesser en totalité le service de transport en commun pour une période indéterminée ou sur une base rotative;

CONSIDÉRANT QUE ces moyens de pression ont pour effet de prendre la population en otage et que plusieurs personnes dépendent du transport en commun pour leurs déplacements quotidiens;

CONSIDÉRANT QUE les étudiants, les personnes âgées, les travailleurs à faibles revenus et les mères monoparentales qui prennent le transport en commun le font souvent parce qu'ils n'ont pas d'autres options;

CONSIDÉRANT QUE la cessation totale de service du transport en commun peut affecter un très grand nombre de personnes et perturber, voire paralyser, une ville entière pendant une période prolongée, en incluant le déplacement des véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce moyen de pression est disproportionnel puisqu'il a un impact sur toute la population, surtout dans un contexte régional;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir du gouvernement du Québec de protéger les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE dans certaines situations, la notion de service essentiel ne peut se limiter aux grèves pouvant mettre en danger la sécurité ou la santé du public;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'agir rapidement en amendant le Code du travail afin que le gouvernement puisse ordonner de maintenir des services essentiels en cas de grève dans le secteur du transport en commun.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

François Bonnardel, député de Granby

2017/06/06

Date de signature de l'extrait